

Service de soutien aux élèves du
primaire et du secondaire présentant
des difficultés relatives à la santé mentale



Document d'information
et
critères d'admissibilité

Document révisé en août 2018



Commission scolaire des
Rives-du-Saguenay

Partenaire
de la réussite!



1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Contexte

Les équipes-écoles ont quelquefois à faire face à des défis de taille quand il s'agit d'aider un jeune avec des caractéristiques s'apparentant à la psychopathologie. La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay offre à ces jeunes un service pour les deux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Une réponse à un besoin

Certains enfants ne réussissent pas à fonctionner dans leur classe malgré toutes les adaptations possibles apportées dans leur milieu régulier.

Le service de soutien aux élèves vivant avec une problématique relevant de la psychopathologie propose un modèle d'interventions adaptées aux besoins des jeunes qu'il accueille. C'est un service auquel on peut faire appel à n'importe quel moment de l'année jusqu'à la limite des places disponibles.

De plus, un service-conseil est disponible. Ce service permet de revoir avec l'école d'origine s'il était possible d'envisager d'autres mesures de soutien avant de faire appel à la classe spécialisée. Il accompagne également les milieux lorsque l'on réintègre des jeunes, qui sont passés par les classes Tremplin, dans leur école de quartier.

2. LA COLLABORATION ÉCOLE-FAMILLE : UN GAGE DE RÉUSSITE



Parents

Lorsque les enfants arrivent dans les classes de ce service, les parents ont souvent passé par une série de rencontres où les constats d'échec se succédaient.

Ils ont également épuisé leur ressource personnelle, du moins en apparence, et ont donc besoin d'un milieu supportant pour leur enfant telle la classe spécialisée. Ce service travaille en étroite collaboration avec ces premiers partenaires que sont les parents, ou leur substitut par exemple une famille d'accueil.

Partenaires

On a aussi souvent à faire, à ce niveau, à des enfants qui sont déjà suivis par d'autres services, tels la pédopsychiatrie, la pédiatrie et le CIUSS¹. Les intervenants du service travaillent également en collaboration avec tous ces partenaires importants qui gravitent autour du jeune.

3. UN ENSEIGNEMENT ADAPTÉ ET DIFFÉRENCIÉ

L'approche théorique entourant la compréhension des divers troubles relevant de la psychopathologie et l'intervention auprès des jeunes s'inspire d'une part de l'approche en santé mentale et, d'autre part, du modèle développemental tel que proposé par Cummings, Davies et Campbell². Ce modèle systémique tente d'élucider les interactions entre les aspects biologiques, psychologiques et socioculturels du développement normal et anormal tout au long de la vie. Les troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent sont souvent le résultat d'expériences de vie négatives et vont entraîner des comportements sociaux inadaptés qui peuvent devenir des caractéristiques individuelles en réaction à ces modes de fonctionnement. Dans ce contexte, la psychopathologie est davantage envisagée comme des tentatives échouées d'adaptation des individus aux circonstances plutôt qu'en des « maladies mentales » qui affectent le cours de leur développement³.

En outre, pour répondre aux besoins de ces élèves dont le parcours vers un développement adéquat est perturbé, le service favorise une approche clinique où un esprit d'analyse accompagne les interventions et les gestes préconisés auprès des jeunes.

Premier volet : l'intervention pédagogique

Les apprentissages se font en groupe, mais également par de l'enseignement individualisé dans toutes les disciplines inscrites dans la grille-matière du Régime pédagogique et en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise. Cependant, compte tenu de la nature des difficultés, les tâches d'apprentissage sont un outil qui sert le développement affectif et social de l'élève.

Deuxième volet : Les interventions psychosociales

Les classes sont aussi fortement inspirées de l'approche « Nurture⁴ » des classes Kangourous⁵. Cette

¹ Le CIUSSS comprend les centres jeunesse et le CRDITSA

² Cumming, Davies et Campbell, « Developmental psychopathology and family process : Theory, research and clinical implication »

³ Texte tiré du document de Laval-Lanaudière : « Proposition d'organisation de services » Document de travail 2004

⁴ Terme utilisé pour faire référence à l'approche des Nurture Groups

⁵ Nouveaux cahiers de la recherche en éducation, vol.10, n° 1, 2007, p. 63 à 81 : Les retombées de la première année d'implantation des classes « Kangourou » au Québec; Caroline Couture et Mélanie Lapalme

approche veut que l'on traite l'enfant non pas selon son niveau d'âge, mais que l'on ajuste nos attentes au niveau de son développement affectif réel. Les interventions ainsi adaptées, le jeune se développe à son rythme et progresse davantage, et ce, sur tous les plans tant affectivement, socialement que dans ses acquis scolaires.

Pour y parvenir, outre cette approche, le jeune fait l'apprentissage de diverses habiletés sociales et bénéficie d'un service de soutien en psychologie.

Troisième volet : Soutien clinique

Les intervenants de chacune des classes se rencontrent régulièrement en équipe multidisciplinaire pour discuter de leurs jeunes et ajuster leurs interventions, en plus, de rencontrer trois fois par année une pédopsychiatre qui effectue un soutien clinique à l'équipe.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE

Les élèves susceptibles d'être admis au service sont ceux et celles :

- qui sont préalablement identifiés comme présentant un trouble relevant de la psychopathologie tel que décrit dans le document du MEES⁶ ou l'analyse fonctionnelle globale (selon les 5 axes du DSM-IV) démontre un besoin d'encadrement associé à ce type de trouble;
- qui ont fait l'objet de mesures adaptées entreprises dans le cadre d'un plan d'intervention individualisé et ces mesures sont insuffisantes pour faire progresser l'élève.
- dont la problématique est suffisamment importante à l'intérieur de la classe ordinaire pour que le fonctionnement social ou scolaire de l'élève soit compromis.
- dont le service-conseil est intervenu pour accompagner l'équipe d'intervenants.
- qui sont pris en charge ou référés au service de pédopsychiatrie.
- dont les parents sont en accord avec la démarche d'accès au service.

⁶ L'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage

À titre indicatif, ces élèves présentent habituellement plusieurs des caractéristiques suivantes⁷ par rapport à :

La sphère cognitive :

- altération plus ou moins sévère et fréquente du sens de la réalité;
- propos parfois incohérents;
- cognitions erronées;
- attention, concentration et sens de l'organisation pratique affectés;
- retards académiques peuvent s'accumuler en raison d'une disponibilité fluctuante;
- rigidité mentale pouvant faire obstacle aux apprentissages.

La sphère sociale :

- isolement;
- rejet des pairs;
- manque d'habiletés sociales de base;
- envahissement de préoccupations internes ou externes.

La sphère comportementale :

- comportements parfois bizarres ou incohérents;
- champs d'intérêt limités, délits (vols, bris...);
- opposition;
- faible tolérance au stress ou détachement inapproprié;
- perte de contrôle, désorganisation, crises de rage;
- automutilation;
- évitement scolaire;
- comportement très inhibé, repli, soumission excessive;
- manies;
- tics.

La sphère émotionnelle :

- humeurs labiles, instables;
- émotions en discordance avec la situation;
- émotions pouvant être excessives;
- anxiété;
- agressivité;
- irritabilité;
- faible estime de soi;
- dépression.

⁷ Adapté de « Proposition d'un modèle intermédiaire de services intégrés, Service régional de soutien en psychopathologie, CSIDM, Document de travail 2002

La sphère de la santé physique :

- perturbation du sommeil, de l'alimentation;
- prise de poids ou amaigrissement excessifs.

5. PROCÉDURE À SUIVRE POUR UNE DEMANDE D'ACCÈS AU SERVICE

SERVICE-CONSEIL :

S'il s'agit d'une demande de soutien pour le service-conseil, la direction de l'école de quartier contacte la personne affectée au service-conseil pour prendre rendez-vous.

CLASSE SPÉCIALISÉE :

À la suite de l'intervention du service-conseil, si on envisage une fréquentation en classe spécialisée, une date de rencontre est fixée avec le gestionnaire du service pour une demande d'admission. Cette demande est évaluée par un comité et une décision quant à l'admission au service de classe spécialisée est rendue lors de la rencontre ou dans les jours qui suivent.

La direction s'assure que les documents nécessaires à l'analyse de la situation sont complétés et remis aux personnes concernées :

- le plan d'intervention de l'élève;
- la fiche de référence récemment complétée (portrait synthèse);
- le bulletin de l'élève;
- la planification des attentes modifiées;
- toutes autres évaluations ou documents jugés pertinents à une meilleure compréhension de l'élève devront être remis lors de la rencontre de présentation. (Ex. : évaluation permettant de savoir s'il y a présence ou non de troubles spécifiques en lecture et écriture.)
- le formulaire de mise en place des aides technologiques (si applicable);
- le bilan du technicien en éducation spécialisée.

6. MODALITÉS D'INTÉGRATION ET DE RETOUR À LA CLASSE ORDINAIRE

Lorsque le service, de concert avec les parents, juge que l'élève est prêt à retourner en classe ordinaire, il procède à son intégration selon des modalités qui assureront le succès du transfert. De même, il peut procéder par des réintégrations partielles dans une classe ordinaire de l'école où se situe le service, pour finalement viser la fréquentation dans son école d'origine.

Cette modalité de retour s'officialise par une présentation en étude de cas et s'inscrit dans la démarche du plan d'intervention.

Puisqu'il s'agit de jeunes dont les difficultés émotives sont importantes, ces derniers ayant souvent vécu leur lot d'échecs à l'école, ils peuvent être très insécures face au retour en milieu ordinaire, le service verra donc à lui assurer le soutien nécessaire à cette étape cruciale.

Outre la présentation dans la classe d'accueil du jeune, le soutien pourra prendre l'allure :

- d'accompagnement du milieu d'accueil par une personne du présent service;
- de visites préalables de l'élève par courtes périodes;
- d'invitations à l'enseignant d'accueil à venir le rencontrer à l'école Félix-Antoine-Savard ou l'école secondaire Charles-Gravel, selon le cas;
- soutien du service-conseil aussi longtemps que l'élève ne sera pas stabilisé dans son milieu d'intégration.

7. PERSONNEL DU SERVICE ET COLLABORATION DES INTERVENANTS

La collaboration des intervenants s'avère une condition essentielle tout en respectant les champs d'expertise et les responsabilités spécifiques de chacun. On y retrouve donc :

- un enseignant en adaptation scolaire;
- un technicien en éducation spécialisée.

À l'ensemble des services primaires et secondaires

- une psychologue en soutien-conseil

8. LOCALISATION

Les élèves bénéficient d'un service de transport le matin et à la fin de la journée. Les élèves du primaire ont accès au service de garde à l'heure du midi.



Primaire

École Félix-Antoine-Savard
1140, rue Bizet
Chicoutimi (Québec) G7H 4H4

Secondaire

École secondaire Charles-Gravel
360, rue St-Gérard
Chicoutimi (Québec) G7G 1J2

Intervenante-conseil : Mélanie Girard, psychologue / 418 698-5000, poste 3304